



Rapport Moral 2023

De Monsieur Daniel Ploix, Président

L'activité de *La Semaine de la Bonté* n'a pas été aussi importante au cours de l'année 2023. En effet en raison de la diminution du montant de nos dons, l'examen des dossiers, par décision du conseil à été interrompu pendant les deux derniers mois de l'année. Cependant les bénévoles ont tenu 26 comités d'attribution des secours pour examiner et sélectionner 692 dossiers sur les 866 reçus. Ainsi le montant des secours distribués de 104.000€ est très proche de ce qui avait été prévu. Mais tout ceci vous sera développé dans le rapport social qui vous sera présenté par notre Vice Président.

Je tiens à le remercier ainsi que tous les bénévoles et nos deux collaboratrices pour leur compétence et leur disponibilité.

Le rapport financier vous sera présenté par notre trésorier et notre secrétaire général que je remercie particulièrement pour le gros travail de comptabilité qui nous permet de ne plus faire appel à un expert comptable. et donc faire ainsi des économies de frais de gestion.

Nous sommes restés fidèles à notre longue tradition au service des personnes qui, confrontées à des situations difficiles et plus particulièrement à des problèmes liés à la mobilité, aux dépenses associés à des actions de formation pour trouver ou retrouver du travail, ou encore à des aides à l'enfance auprès notamment de familles mono parentales.

Cependant notre action ne peut continuer qu'avec le soutien de nos donateurs. Leur générosité ne se dément pas, mais le nombre des dons a encore diminué cette année de près de 15%. Le montant de nos ressources s'est élevé à près de 91 000€, stable par rapport à l'année 2022 ce qui montre la générosité des donateurs qui nous restent fidèles, mais ne nous permet pas d'équilibrer nos comptes malgré une gestion toujours très rigoureuse et donc, de façon récurrente, le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit global de 27000€. Nous avons donc dû à nouveau prélever sur nos réserves pour équilibrer nos comptes, comme vous l'expliquera plus en détails notre secrétaire général.. Cette situation ne peut perdurer sans mettre en question l'avenir de notre association, ce qui va nécessiter de faire encore des économies de gestion importantes que votre bureau prépare pour l'année 2024.

Comme chaque année nous avons adressé deux courriers à nos amis et donateurs, mais cependant sans un legs providentiel, sans subventions ou un mécénat l'Association ne pourra encore poursuivre son action très longtemps.

Je souhaite et m'efforce avec le bureau de trouver une solution pour qu'il n'en soit pas ainsi. Nous comptons toujours sur vous, sur nos amis et les donateurs..

Le Président

Rapport Social 2023

De Monsieur Gérard Roulet, Vice-président

La nécessité pour la Semaine de la Bonté d'équilibrer emplois et ressources a conduit à fixer un montant de secours de 100 000 € pour l'exercice 2023. Afin de rester conforme au budget alloué, les versements des secours ont été suspendus à partir des congés d'automne jusqu'à la fin de l'année. Cette décision a provoqué une baisse significative des dossiers reçus

692 secours ont été accordés pour un montant de 103 627 €. Sur cinq dossiers reçus 4 sont acceptés et aidés, chaque année ce taux progresse. C'est le signe d'une relation de qualité entre le réseau d'assistantes sociales et l'association et d'une meilleure connaissance des orientations de la Semaine de la Bonté.

Le montant de l'aide moyenne est stable à 150€, et se situe au niveau pratiqué par d'autres associations caritatives

La répartition par nature des aides accordées est la suivante:

La part des aides à la mobilité continue de progresser pour atteindre 63% de

Historique des secours accordés

	2019	2020	2021	2022	2023
Montants des secours	146000	110833	143408	134633	103627
Nombre de dossiers reçus	1919	1130	1410	1107	866
Nombre de dossiers aidés	879	661	816	843	692
Pourcentage reçus/aidés	46 %	58 %	57 %	76 %	80 %
Montant moyen de l'aide	166,00 €	168,00 €	176,00 €	160,00 €	150,00 €

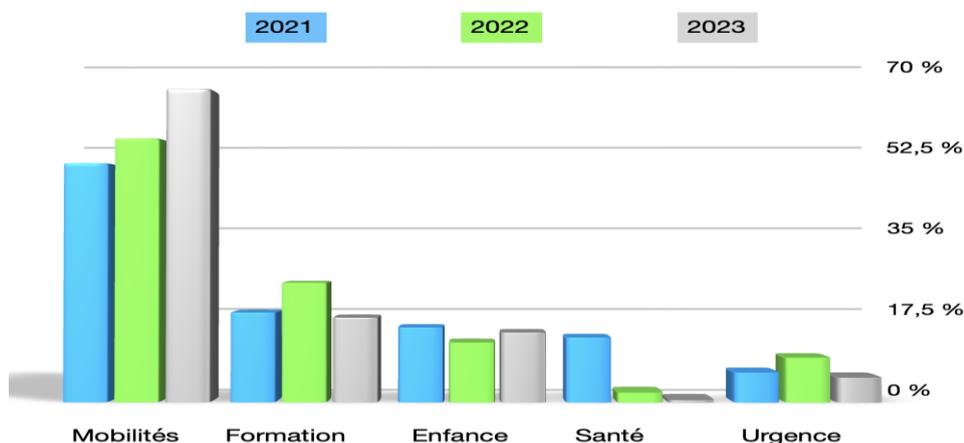
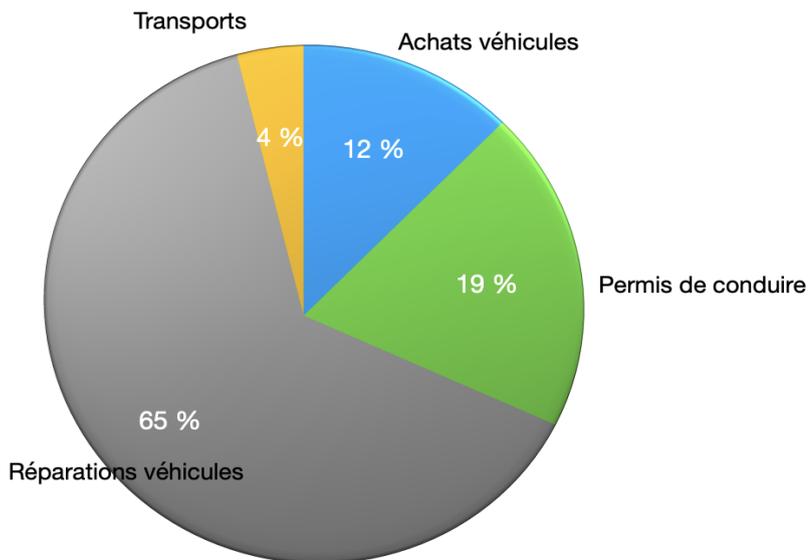
l'ensemble des secours, cette croissance conforte les orientations arrêtées par le Conseil d'administration visant à soutenir le maintien ou le retour à l'emploi nécessitant mobilité et projet de développement au sein des territoires où les moyens de transport sont inexistantes ou inadaptés.

Les secours destinés à accompagner les dépenses de formation, non prises en compte par les règles et moyens des dispositifs de formation, ainsi que les aides à l'enfance évoluent peu.

Les secours concernant la santé disparaissent progressivement car pour partie remplacés par les dispositifs mis en œuvre par l'assurance maladie: complémentaire santé solidaire et reste à charge zéro.

Les secours d'urgence restent exceptionnels, la Semaine de la Bonté n'ayant pas les ressources nécessaires pour prendre en charge ces situations.

Les aides à la réparation des véhicules représentent plus de 60% des aides à la mobilité et sont en augmentation de près de 5%. Ces aides sont essentielles car elles conditionne



A qui sont destinées les aides de l'association :

75 % des secours sont à destination des femmes.

44 % des secours sont accordés à des mères célibataires cheffes de famille.

En moyenne le reste disponible des familles aidés après imputation des charges fixes est de 9€ par personne et par jour.

Merci aux généreux donateurs de leur aide précieuse, aux bénévoles pour leur fidélité et leur engagement au service des actions de la Semaine de la Bonté

Rapport financier sur l'exercice 2023

De Monsieur Roger de Vernejoul, Trésorier

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Association à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Selon l'article L.232-1 du Code de Commerce, le rapport financier doit exposer la situation de l'Association durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

Ce rapport commente les comptes de 2023 en analysant successivement le compte d'emploi des ressources et le bilan résumé.

Les comptes sont à la disposition des donateurs, sur leur demande.

Présentation des états financiers

Il est précisé que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le compte emplois/ressources opère en effet une distinction entre les œuvres sociales alimentées par les dons du public, destinées aux secours et les frais de gestion associatifs couverts essentiellement par les produits financiers.

La somme des deux fait apparaître un solde négatif de **- 27,6 milliers d'euros**, dont **- 67,6 milliers €** pour les œuvres sociales et un solde positif de **40 milliers €** pour les frais associatifs. Le déficit des œuvres sociales est couvert par un prélèvement sur la provision pour fonds dédiés sur dons et legs permettant cette affectation, laquelle passe de **305 milliers € à 237,4 milliers €**

1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Les ressources.

Au total les ressources 2023 se sont élevées à **91 493 €**. Soit une quasi stabilité par rapport à 2022.

A noter un don exceptionnel de 5 000 €.

*A comparer cependant à **130 840 euros** reçus en 2021*

Au total le nombre de donateurs est passé de 501 en 2021 à 430 en 2022 et **404** en 2023.

Le résultat financier se décompose en un montant de **23,3 m €** d'intérêt et de revenus financiers (contre 22,8 m € en 2022, 18,9 m € en 2021, 16,1 m € en 2020 et 22,8 m€ en 2019),
 et d'une reprise de provision de dotation aux provisions de **14,7 m €**.
soit au total 37,9 m €

Ils sont résumés dans le tableau suivant :

RESULTAT FINANCIER	2023	2022	2021	2020	2 019	2 018	2017
intérêts	161	92	178	264	695	1 156	5 751
coupons	23 124	22 674	18 920	15 839	22 073	19 033	17 835
dotatons provisions		-40 384		-66 947		-84 606	
reprises sur la dotation	14 649		27 652		45 078		27 664
total	37 934	-17 618	46 750	-50 844	67 846	-64 417	51 250

Par ailleurs il a été nécessaire de se séparer d'une partie du portefeuille placé au CIC.

VENTE PORTEFEUILLE	2023
Portefeuille : valeur d'origine	40 477,83
Frais de cession	-441,29
plus value	14 686,27
total net	54 722,81

La plus-value se rajoute aux résultats financiers qui de ce fait sont portés à **52 180€**.

Si on décompose le résultat des valeurs mobilières qui sont gérées par le CIC et la BNP.

- Le Compte BNPP Multiciel, valorisé fin 2022 à **250 308 €** (contre une valeur historique -achat- de 259 685,89 €) est « remonté » à 273 343 € ce qui supprime la moins-value de 9 377€ constatée.
- Les placements CIC (valeur historique à 412 577 € (ramenée à 384 739 € à la suite de la cession d'une partie du portefeuille) font apparaitre selon les titres placés des plus-values globales de 70 084 € et des moins-values globales de 121 101 €.
- Contre en 2022 des plus-values de 46 342 € € et des moins-values de 135 750 €.
- Conformément aux règles comptables seules les moins-values potentielles ont été comptabilisées (provisions), ce qui aboutit à une reprise de provision de **14 649 €**.
- En additionnant les plus et moins-values on aboutirait à un portefeuille globalement en moins-value de 67 077 € contre une moins-value de 98 740 € en 2022 et une plus-value de 14 606 € fin 2021.

Au bilan, l'actif circulant s'élève à **610,2 m €** contre 645,5 m€ en 2022, 765,9 m€ en 2021 (769,6 m€ en 2020, 849 m € en 2019 837,5 m€ en 2018 et 960 m€ en 2017).

Il est composé de **554 m €** de valeurs mobilières, de **43,2 m €** de disponibilités et de **10,5 m€** de soutien financier à recevoir (dons reçus en 2023 mais remis en banque en 2024). En effet, compte tenu d'un solde BNPP de 41 602 € et de 10 555 € en attente de paiement, le solde BNPP au 31/12/2023 est ramené à un montant de 31 047 €.

Bilan Actif	2 023	2 022	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Immobilisations nettes	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Caisse-Banques	53 798	63 225	143 285	176 989	189 087	223 666	494 888	375 006
Valeurs mobilières de placement	554 042	579 871	620 255	592 603	659 551	613 881	462 876	649 055
Total de l'actif	610 240	645 496	765 940	771 992	851 038	839 947	960 164	1 026 461

À noter que, du fait que la validité des chèques est maintenant limitée à un an, nous avons considéré que tous les chèques émis avant le 1^{er} janvier 2023 et non encore débités ne pouvaient plus être honorés.

Les emplois (compte de résultat)

Globalement, les emplois représentent un montant en diminution par rapport à l'an dernier : **171,3 m €** (contre 191,6m € en 2022, 200 m € en 2021, 166 m€ en 2020, 184 m€ en 2019 et 262 m€ en 2018), qui se traduit par une augmentation des frais de gestions : **81,9 m€** contre 74,7m € en 2022, 74 m€ en 2021, 68m€ en 2020 , 75 m€ en 2019 et 85 m € en 2018) et une diminution des secours distribués après régulation sur secours antérieurs, : **89,4 m€** contre 117 m€ en 2022, 126 m€ en 2021 98 m€ en 2020 et 109 m € en 2019. Pour l'essentiel l'augmentation des frais de gestion est due aux impôts et taxes.

10,5 m€ de secours émis en 2023 n'ont pas encore été débités (cf compte BNPP) contre 23,3 m€ en 2022 et 22,9 m€ en 2021.

Les secours payés pendant l'exercice se montent à **103 m€** en 2023 contre 117 m € en 2022.

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Compte tenu d'un résultat courant et exceptionnel de **- 27 643 €**

Se décomposant en un déficit de ressources au titre des œuvres sociales (qui est prélevé sur le fonds dédié sur dons et legs) d'un montant de **:- 67 664€** et d'un excédent au titre de l'associatif de : **40 020 €**

L'exercice clos au 31 décembre 2023 présente de ce fait un excédent après prélèvement sur le fonds dédié de **40 020 €** ,

10% de ce montant (art 13 des statuts), soit **4 002 €** doit être affecté à la réserve statutaire,

le solde, soit **36 018,90 €**, étant affecté aux réserves en attente d'affectation.

3. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'Association n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

4. EVENEMENTS PREVISIBLES ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Pour l'exercice en cours, il conviendra de réfléchir sur l'avenir de l'association.

5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE

L'Association n'a connaissance d'aucun évènement postérieur à la clôture qui aurait un impact significatif sur la clôture de l'exercice.

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons l'absence de conventions réglementées.

Nous vous demandons de bien vouloir nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de notre mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Nous soumettrons à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.